**Arrêté instituant un bureau secondaire de vote**

**LE MAIRE / LE PRESIDENT…**

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022, fixant la date des élections professionnelles de la collectivité au 8 décembre 2022,

Le cas échéant : Vu la délibération du Conseil de… en date du… et la délibération du Conseil de… en date du… décidant de la création d’un CST commun entre les deux collectivités,

Vu la délibération du Conseil municipal/communautaire en date du ……………….. créant le CST et fixant sa composition,

Vu l’arrêté en date du ….. instituant un bureau central de vote,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Il est institué auprès de… *(nom de la collectivité)* un bureau secondaire de vote pour l’élection des représentants du personnel au comité social territorial compétent à l’égard des agents des collectivités et établissements publics en relevant.

Adresse du bureau secondaire de vote : …

**ARTICLE 2 :** Ce bureau secondaire de vote sera composé comme suit :

***Président :*** … ***Suppléant :*** …

***Secrétaire :*** … ***Suppléant :***…

***Délégués des organisations syndicales :***

* Liste ……… ; Titulaire : …………… Suppléant : ………
* Liste ……… ; Titulaire : …………… Suppléant : ………
* Liste ……… ; Titulaire : …………… Suppléant : ………

**ARTICLE 3 :** Le bureau secondaire de vote sera ouvert le 8 décembre 2022, de …. heures à .... heures (au moins 6 heures consécutives), soit à des horaires identiques au bureau central de vote.

**ARTICLE 4** : Dès la clôture du scrutin, le bureau secondaire de vote procède au recensement et au dépouillement des votes à l’urne. Il établit et transmet le procès-verbal des opérations de recensement et de dépouillement au bureau central de vote qui centralise les résultats.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux de la collectivité.

**Le Maire / Le Président,**

**Nom, Prénom**

Le Maire/le Président   
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,   
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif  
de ..........................................., ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.